

DELIBERATION N° 18/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 30 juin 2022

Budget rectificatif n°1 - 2022

Vu les articles 175, 176, 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Emplois : **10 503,99 ETPT**, dont 5 450,3 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 053,69 ETPT hors plafonds d'emplois législatif
- Autorisations d'engagement : **1 194 830 827,92 €** :
 - Personnel : 794 967 785 €
 - Fonctionnement : 207 014 389,36 €
 - Intervention : 104 310 000 €
 - Investissement : 88 538 653,56 €
- Crédits de paiement : **1 126 366 904,66 €** :
 - Personnel : 794 967 785 €
 - Fonctionnement : 166 090 109,14 €
 - Intervention : 104 310 000 €
 - Investissement : 60 999 010,52 €
- Recettes : **1 078 426 280,26 €**
- Solde budgétaire : - **47 940 624,40 €**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 44 347 757,37 €
- Résultat prévisionnel : - 15 443 253,68 €
- Capacité d'autofinancement : 13 058 386,14 €
- Variation du fonds de roulement : - 48 076 800,60 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 23

Pour : 19

Contre : 3

Abstention : 1

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Bruno FOUCHER